

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 octobre 2024

PLFSS POUR 2025 - (N° 325)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 2264

présenté par
M. Neuder

ARTICLE 16

À l’alinéa 5, substituer aux mots :

« ne s’inscrit pas dans les indications remboursables ou les recommandations »

les mots :

« ne respecte pas les indications ouvrant droit au remboursement ou les recommandations de la Haute autorité de santé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.